

# Code d'Ethique

Corporate

## REFERENCE

**Version** | [Status]

**Catégorie** | Corporate

**Public** | Neocase Software (tous), clients et prospects

**Sensibilité** | Confidentiel C1

**Date de publication** | 01/09/2021

## DROITS D'AUTEUR

Neocase HR est une composante de Neocase Software. Neocase est une marque déposée appartenant à Neocase Software. Les autres noms de marques cités dans ce document, ainsi que les symboles associés, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Ce document, ainsi que les logiciels dont il traite, peut être utilisé sous licence et ne peut être ni copié ni utilisé pour d'autres fins que celles spécifiées dans l'accord de licence. Les informations contenues dans ce document ne sont fournies qu'à titre indicatif. Neocase Software se réserve le droit de modifier ce document sans préavis.

Aucune reproduction, complète ou partielle, n'est autorisée, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable.

© Copyright 2019. Neocase Software SAS. Tous droits réservés.

## EDITEUR

Neocase Software SAS

T : +33 (0)1 73 60 01 10 | F : +33 (0)1 80 04 84 99

Siège social Europe : 91, boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes  
- FRANCE

Siège social Amériques : 275 Grove St. Suite 2-400, Newton, MA 02466 -  
États-Unis

[www.neocasesoftware.com](http://www.neocasesoftware.com)

## Contrôle du document

FONCTION	TITRE	NOM
Auteur	Directrice juridique	N. Reynaud-Lacroze
Responsable	Directeur financier	J. Arras
Approbateur	Président	D. Moscatelli

## Version du document

VER.	AUTEUR	DESCRIPTION	DATE
1.0	N. Reynaud-Lacroze	Création du document	01/09/2021

## Références

#	AUTEUR	TITRE	VER.	DATE
1	Responsable Sécurité Information	Politique relative à la sensibilité des informations et à la confidentialité	2.0	04/06/2021

## Code de déontologie

### « **CLEAN** » : Collaborate and Lead Ethically At Neocase

La déontologie est inscrite dans les gènes de Neocase : une **entreprise** et un **produit** développés au service de **tous**.

Agir avec intégrité, transparence et respect au sein de l'entreprise, mais également à l'extérieur est un impératif pour affirmer nos valeurs humaines. Notre philosophie repose sur les cinq piliers suivants :

1. « **CLEAN** » avec nos **clients** : parce que nous sommes à leur service et au service de leurs collaborateurs
2. « **CLEAN** » avec nos **partenaires** : parce qu'ensemble, nous pouvons aller plus loin
3. « **CLEAN** » avec nos **collaborateurs** : parce que notre réussite dépend de leur talent
4. « **CLEAN** » avec **l'entreprise** : parce que nos ressources sont le meilleur outil pour innover
5. « **CLEAN** » avec **la planète** : parce qu'elle nous réunit tous dans l'unique endroit accueillant la vie humaine

Le respect de la législation et de ces principes nous permet de développer l'entreprise avec une vision long terme afin d'apporter sécurité et bien-être à nos collaborateurs et de renforcer la confiance de nos clients et de nos actionnaires.

Ce Code de déontologie vise à reformuler et à réaffirmer certaines pratiques déjà utilisées, mais qu'il n'est jamais inutile de rappeler ! Ces principes s'appliqueront à tous nos collaborateurs et servira de guide à nos partenaires. Ils représentent également un témoignage de nos valeurs vis-à-vis de nos clients.

Aucun manquement à ces principes ne sera toléré et toute transgression entraînera des mesures disciplinaires. Ce document vous indiquera également quand et comment signaler d'éventuels abus.

Veillez lire attentivement les pages suivantes et n'hésitez pas à prendre contact avec moi, un membre de la direction ou votre responsable en cas de doute ou de question relative à ces principes.

Cordialement,

**Didier Moscatelli**, Président



## « La direction donne le ton »

La direction générale de Neocase soutient ces principes

**Thierry Mathoulin**  
*Directeur opérationnel*



**Jérôme Arras**  
*Directeur financier*



**Jérôme Menard**  
*Directeur Technologie et Produit*



**Tony Girardo**  
*Directeur Recherche & Développement*



**Stéphane Dutertre**  
*Directeur Opérations Clients et Sécurité*



**Noémie Reynaud-Lacroze**  
*Directrice juridique*



**Nor Dakir**  
*Directrice Avant-Vente EMEA*



**Pierre Cointe**  
*Directeur des Services Professionnels EMEA*



**Jose Pena**  
*Directeur - Alliances et Développement Commercial USA*



**Lila Nazef**  
*Directrice Commerciale USA*



**Renee Madlangbayan**  
*Directrice Avant-Vente USA*



Pour montrer publiquement son engagement vis-à-vis de ces principes et pour continuer à progresser au quotidien, Neocase s'est inscrite auprès de différents organismes :

1. Depuis avril 2021, Neocase est signataire **du Pacte mondial des Nations unies**

## LES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

- DROITS DE L'HOMME**
  - 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
  - 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme
- NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL**
  - 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
  - 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
  - 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
  - 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi
- ENVIRONNEMENT**
  - 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
  - 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
  - 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**
  - 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

2. Neocase a également reçu la médaille d'argent d'**Eco Vadis**



## Les Attentes de Neocase

Neocase attend de chacun de ses collaborateurs qu'il respecte strictement le Code de déontologie. Il **ne sera toléré** aucun manquement ni aucune transgression s'agissant de ce code et de tels agissements se traduiront par des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement par Neocase. Notez qu'aucune conduite répréhensible ne peut être excusée au prétexte qu'elle aurait été ordonnée ou demandée par quelqu'un d'autre.

Les managers sont en outre tenus de donner clairement l'exemple en traitant les collaborateurs, les clients, les prospects, les partenaires, les fournisseurs et les concurrents avec intégrité, transparence et respect et en suivant nos politiques et les réglementations en vigueur.

Vous êtes censé alerter la direction de Neocase si une action illégale, malhonnête ou immorale est découverte ou soupçonnée (voir les détails à l'Annexe 1 - **Signalement**). Vous ne serez jamais sanctionné ou pénalisé pour avoir signalé vos constatations ou vos soupçons.

Neocase attend également de ses **clients** et de ses **partenaires** qu'ils comprennent et respectent ses principes, et de ses **investisseurs** qu'ils mettent en place une stratégie qui s'y conforme.

## 1. « CLEAN » avec nos Clients

### **Nos clients : respect, loyauté et communication pour garantir une entière satisfaction**

Neocase entretient une communication transparente, collaborative et positive avec ses clients afin de leur procurer une **satisfaction totale**. Dans ce but, nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils se comportent avec respect et ouverture d'esprit et qu'ils se **conforment aux lois** et aux réglementations en vigueur.

Cela implique naturellement le refus de toute corruption, de tout conflit d'intérêts, blanchiment d'argent ou autre conduite répréhensible similaire dont le détail figure dans notre **Politique anticorruption** à l'Annexe 2.

Les collaborateurs doivent en permanence chercher à offrir des produits et des services utiles et adaptés à la demande ou aux besoins des clients ou des prospects. Le processus de vente ne doit jamais comprendre de fausses déclarations ou de mensonges sur notre entreprise, nos produits et nos services ou sur les besoins de nos clients ou de nos prospects.

### **Notre produit : qualité et innovation**

Nous cherchons à apporter à nos clients **une bonne qualité de service** et à répondre à leurs besoins et leurs préoccupations.

Notre but est d'introduire de nouvelles idées sur le marché et d'influer sur le monde de façon positive. Nous mobilisons nos ressources pour **créer, développer et innover** chaque jour au profit de nos clients, de notre compétitivité et, plus globalement, de la société.

### **Notre engagement : sécurité, confidentialité et données personnelles**

L'un de nos principes essentiels est de garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données de nos clients. Dans ce but et en accord avec la **Certification ISO 27001** « Système de management de la sécurité de l'information », nous avons mis en place des procédures et des règles qui doivent être respectées à tout moment. Cette démarche garantit essentiellement une protection adéquate des données et des informations des clients en cas d'incident de sécurité et face aux conséquences pouvant en découler. Elle permet également d'encadrer de façon claire le traitement des données personnelles des clients dans le respect du **RGPD** et d'autres législations en vigueur sur la protection des données.

Neocase garantit à ses clients - et impose à tous ses collaborateurs - le respect de ces procédures et de ces règles grâce auxquelles les données des clients ne seront jamais utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été fournies, ne seront pas transférées sans accord ou notification adéquats et restent soumises à de strictes obligations de confidentialité.

### **Notre marché : concurrence loyale**

Pour offrir le meilleur à ses clients, Neocase se conforme à l'ensemble des **règles de concurrence** en vigueur. Ces législations garantissent que les entreprises exercent entre elles une concurrence loyale et honnête et interdisent les conduites visant à la réduire ou à la restreindre au détriment des clients.

Chaque collaborateur devra respecter ces lois et s'interdira d'enfreindre les droits de nos concurrents. Vous n'accepterez, n'utiliserez ou ne divulguez aucune **information confidentielle ou privée** susceptible de conférer un avantage concurrentiel à Neocase ou à l'un de ses concurrents. Vous ne demanderez jamais à qui que ce soit de violer un accord de non-concurrence ou de non-divulgaration, ni de révéler des informations confidentielles ou privées. Vous limiterez vos informations et votre communication aux données disponibles publiquement, telles que les rapports annuels, les sites Internet et les publications des entreprises, les présentations et les documents marketing publics, les articles de magazines, etc.

Notez également que la diffusion, même indirecte, de rumeurs sur nos concurrents, leurs produits ou leur situation financière est strictement interdite.

### **Nos fournisseurs et nos partenaires : des engagements similaires**

Si Neocase s'engage à respecter directement l'ensemble de ces principes, elle s'engage également à ce que les fournisseurs et les partenaires impliqués dans les rapports avec les clients respectent des règles comparables. Si vous faites appel à des tiers (consultants, fournisseurs, partenaires, etc.) pour vous prêter assistance, vous devez strictement veiller à ce qu'ils **adhèrent rigoureusement à l'esprit et à la lettre de ce Code de déontologie**. En aucun cas vous ne devez faire appel à des tiers pour entreprendre des activités qui seraient inacceptables ou inappropriées si Neocase les entreprenait.

## 2. « CLEAN » avec nos partenaires

Pour Neocase, le terme « Partenaires » désigne non seulement ses partenaires commerciaux et technologiques, mais également ses fournisseurs, sous-traitants, consultants, etc. car nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons être meilleurs !

Pour que nos partenaires soient dans la meilleure situation afin de réussir ensemble, nous attendons d'eux qu'ils **adhèrent à nos principes** et qu'ils en fassent la preuve dans leurs activités quotidiennes. C'est pourquoi, avant de choisir un partenaire et pendant que l'exécution de son activité à notre service, veillez à évaluer correctement sa capacité à respecter ce code et surveillez-le de façon adéquate.

Nous sommes attentifs à la **chaîne de valeur** et, dans le but d'avoir une influence positive au niveau global, nous exigeons de nos partenaires qu'ils adhèrent à ce qui suit :

- Respect des législations en vigueur ;
- Respect des normes internationalement reconnues de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise basées sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (« Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ESG ») ;
- Respect des restrictions les plus strictes relatives à la propriété intellectuelle et à la vie privée.

Nous souhaitons également nous assurer qu'ils **se développent durablement** et qu'à ce titre, ils ne dépendront pas financièrement de nous ni ne bénéficieront d'aucune exclusivité.

Nos partenaires doivent s'engager à respecter notre **Code de conduite des fournisseurs**, qui figure à l'Annexe 3, ou à mettre en place des processus similaires dans leur propre organisation.

### 3. « CLEAN » avec nos collaborateurs

Nous respectons les principes et les droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne :

- PAS de travail des enfants
- PAS de travail forcé ou d'esclavage
- PAS de trafic d'êtres humains

#### **Harcèlement : Non ! Diversité : Oui !**

Neocase favorise l'existence d'un lieu de travail **exempt de discrimination et de harcèlement**, moral et sexuel. C'est pourquoi nous proposons un environnement axé sur l'humain et nous considérons que la **diversité** est un atout. Nous respectons fondamentalement la totalité des genres, situations familiales, orientations sexuelles, races, couleurs, origines, handicaps physiques ou mentaux, etc., et nous donnons les mêmes chances à tous.

Les collaborateurs témoins de situations de discrimination ou de harcèlement sont invités à les signaler (voir les détails à l'Annexe 1 - **Signalement** pour savoir quand et comment le faire). Tous les signalements seront traités de façon confidentielle, anonyme et sérieuse.

#### **Santé, sécurité et bien-être de nos collaborateurs**

Nous souhaitons également établir et conserver un **lieu de travail sain et sûr** pour chacun de nos collaborateurs. Nous surveillons les risques afin de vous protéger. De même, afin d'assurer la sécurité de tous, nous comptons sur vous pour signaler tout accident du travail ou maladie professionnelle, ainsi que toute situation dangereuse sur notre site ou ceux de nos clients ou de nos partenaires.

En outre, parce que nous sommes convaincus que le succès repose notamment sur le bien-être de nos collaborateurs, un bon équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et que, par ailleurs, la motivation et l'innovation sont des facteurs indispensables à la réussite, nous reconnaissons à chacun d'entre vous le droit à la déconnexion le respects de vos périodes de repos.

#### **Développement professionnel**

Le capital humain de Neocase constitue sa plus précieuse ressource. Nous investissons dans nos collaborateurs pour développer les connaissances et les compétences professionnelles dont ils ont besoin pour exécuter leurs fonctions et libérer leur potentiel.

#### 4. « CLEAN » avec l'entreprise

##### **Loyauté vis-à-vis de l'entreprise**

Neocase attend de ses collaborateurs un comportement loyal. Cela passe par le respect des législations, l'honnêteté des pratiques (absence de manipulation, de dissimulation, d'abus d'informations privilégiées, de description abusive de faits ou de tout autre pratique malhonnête), l'absence de dissimulation d'erreur, de falsification de documents, de dénigrement de l'entreprise, des produits ou d'autres collaborateurs.

##### **Propriété intellectuelle de Neocase**

Neocase bénéficie d'un certain nombre d'atouts, comme ses collaborateurs ou sa propriété matérielle, mais également ses éléments de **propriété intellectuelle**. Ce type de propriété englobe notre savoir-faire et, plus généralement, nos informations confidentielles, lesquels comprennent notamment : nos méthodes commerciales, nos données de tarification et de marketing, notre stratégie, notre code informatique, nos écrans, nos formulaires, nos études expérimentales, nos informations sur nos clients ou reçues d'eux, nos fournisseurs et nos associés actuels, passés et envisagés. Ces informations doivent être protégées à l'aide de mesures et de procédures appropriées. Notre **Politique relative à la sensibilité des informations et à la confidentialité** a pour objet de clarifier ces règles. Dans le cadre de cette politique, vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou à révéler des informations confidentielles ou privées et vous êtes tenu d'assurer la sécurité des documents, de limiter l'accès aux ordinateurs et aux supports électroniques et d'utiliser des méthodes de mise au rebut appropriées.

Si vous avez connaissance d'une possibilité de fuite, de divulgation ou d'accès non autorisé à ces informations, vous devez immédiatement en **informer** votre responsable ou un membre de la direction.

##### **Perte, vol et utilisation inappropriée**

Tous les collaborateurs doivent protéger la propriété de Neocase (matérielle ou immatérielle) contre **la perte ou le vol** et s'interdire d'utiliser cette propriété pour des  **fins illégitimes** (utilisation illégale ou personnelle, etc.). Cela s'applique aussi bien à des actifs immatériels, tels que les informations confidentielles, les logiciels, etc., qu'à des actifs matériels, tels que les ordinateurs, les assistants numériques personnels, les téléphones portables, le matériel de bureau, les fournitures, etc. À cette fin, vous vous engagez à :

- assurer correctement la sécurité du matériel ;
- n'utiliser que les systèmes de communication électronique de Neocase pour la réalisation de votre travail ;
- suivre les instructions relatives à votre utilisation des logiciels de Neocase et de tiers auxquels vous avez accès.

Un usage personnel limité des ressources informatiques est autorisé, mais il ne doit pas interférer avec votre fonction.

##### **Responsabilité envers les actionnaires et pérennité financière**

Nous entretenons une relation transparente et positive avec nos actionnaires. Nous tenterons de répondre à leurs demandes d'information et de leur apporter une plus-value. Tous les collaborateurs doivent travailler à atteindre les objectifs convenus avec nos actionnaires.

## 5. « CLEAN » avec la planète

La société Neocase est consciente de la nécessité de favoriser le **développement durable** et tente de limiter son impact sur l'environnement. Les normes environnementales les plus strictes sont prises en compte à plusieurs niveaux : développement des produits, exécution et usage.

Dans le cadre de son engagement envers les Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, Neocase prend des mesures depuis janvier 2021 pour mettre en place des processus internes visant à réduire l'impact de la technologie numérique en général et de la solution Neocase en particulier. Cette **sobriété numérique** a été élaborée en conformité avec les diverses règles en vigueur (sur les données personnelles, par exemple) et les impératifs de sécurité (ISO 27001) tout en recherchant activement la satisfaction des clients (performance des services).

Ces processus s'articulent selon quatre axes :

1. Conception écologique :
  - Solution plus légère : conception de l'expérience utilisateur destinée à limiter le nombre de clics et le poids des éléments transférés
  - Utilisation de mécanismes de mise en cache chaque fois que possible
2. Usage limité des ressources du Cloud
  - Définition de règles de conservation raisonnables afin de limiter l'utilisation du stockage (sauvegardes et suppression automatique)
  - Choix d'un stockage tiers adapté au type et à l'utilisation des données
  - Outil de purge spécifique pour les données périmées
  - Dimensionnement des machines virtuelles selon le type et le client
  - Arrêt automatique des machines virtuelles non utilisées
  - Regroupement de services spécifiques (par exemple, aide en ligne, sources d'installation)
3. Sensibilisation du personnel à des pratiques durables (e-mails, outils de communication, pièces jointes, stockage de fichiers)
4. Utilisation d'outils numériques pour réduire l'impact sur l'environnement (signature électronique, etc.)

Nous continuons à rechercher des partenaires qui soutiennent ces principes et montrent qu'ils sont sensibles à ces questions.

## **Annexes**

**Annexe 1 – Signalement: « N'hésitez pas à parler » !**

**Annexe 2 – Politique anticorruption : « Tolérance zéro »**

**Annexe 3 – Code de conduite des fournisseurs**

## Annexe 1 – Signalement: « N'hésitez pas à parler » !

Votre conduite peut avoir pour effet de renforcer notre éthique et influencer positivement sur la conduite de vos collègues.

Ce Code de déontologie vous indique également quand et comment signaler d'éventuelles transgressions. Vos appels et vos communications écrites seront toujours traités de façon confidentielle et aucune mesure de rétorsion ne sera prise si un problème est soulevé de bonne foi.

### Quand ?

Bien qu'il n'existe pas de règle absolue pour savoir quand signaler une transgression soupçonnée ou confirmée, nous vous conseillons, en cas de doute, de vous poser les questions suivantes :

- Cette action entre-t-elle en conflit avec une disposition de ce Code de déontologie ou avec la législation existante ?
- Cette action est-elle appropriée à la situation et comment réagirais-je si j'en étais le sujet ?
- Comment mes supérieurs hiérarchiques, mes collègues, mes clients, les membres de ma famille et le grand public réagiraient-ils devant cette action ?
- Cette action gêne-t-elle ou lèse-t-elle quelqu'un, y compris pour moi-même ?

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus vous met mal à l'aise, commencez par en discuter avec vos responsables locaux avant toute autre mesure ou suivez directement les étapes décrites au prochain paragraphe.

### Comment ?

Si vous n'êtes pas en mesure de mettre fin à la conduite répréhensible soupçonnée ou si vous ne la découvrez qu'a posteriori, vous devez la signaler au niveau de direction approprié de votre site.

Si un entretien avec votre [direction locale](#) n'a pas répondu à vos inquiétudes ou si vous entretenir de ce sujet avec ces dirigeants vous pose problème, vous devez contacter (anonymement, si vous le souhaitez) le [Service juridique](#) de Neocase Software et transmettre une note détaillée, accompagnée de documents utiles, à *Neocase Software Service juridique, 89/91, boulevard National 92250 La Garenne-Colombes, France* ou à l'adresse [legal@neocasesoftware.com](mailto:legal@neocasesoftware.com).

Tout signalement impliquant le président, le directeur financier ou le directeur opérationnel sera immédiatement communiqué au [président du comité stratégique](#).

Notez que rien ne vous interdit de transmettre des informations à une autorité publique d'une façon prévue par la loi ou les réglementations en vigueur.

Toute personne concernée peut faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement immédiat dans les cas suivants :

- La personne en question ne tient pas compte des normes déontologiques de Neocase ou les transgresse.
- Cette personne pénalise un ou une subordonné(e) pour avoir tenté de respecter ces normes.
- Elle omet volontairement ou en toute connaissance de cause de dire la vérité au cours d'une enquête.
- Elle fait obstruction à la marche d'une enquête, en compromet le bon déroulement ou tente de la bloquer.

### Absence de représailles

Neocase ne prendra aucune mesure de rétorsion à votre égard si vous signalez des inquiétudes ou des constatations en toute bonne foi. Les représailles sont interdites par la loi et par nos principes. Quiconque tentera de prendre des sanctions contre vous ou d'exercer une pression à votre encontre dans un tel cas s'exposera à des mesures disciplinaires.

## Annexe 2 – Politique anticorruption : « Tolérance zéro » !

Cette politique vise à se conformer aux obligations fixées par la « Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » (« loi Sapin II »), la loi dite « FCPA » (U.S. Foreign Corrupt Practices Act), le « U.K Bribery Act » (« U.K. Bribery Act 2010 ») et les lois anticorruption des autres juridictions dans lesquelles nous travaillons. D'une façon générale, ces lois interdisent les pots-de-vin, les dessous-de-table ou les paiements illégaux visant à influencer les transactions commerciales. Elles nous enjoignent également de tenir des registres et des archives et d'entretenir un système de contrôle interne.

Cette politique s'étend aux opérations de Neocase partout dans le monde, y compris aux consultants ou à d'autres représentants, ainsi qu'à d'autres entreprises commerciales auxquelles Neocase participe. Elle s'applique aux activités des collaborateurs, des responsables et des agents de Neocase, ainsi qu'aux programmes ou aux événements du groupe ou des services, aux fusions, aux acquisitions et autres initiatives.

### **Corruption, conflits d'intérêts, cadeaux**

**Corruption** : Vous vous interdisez d'offrir des paiements monétaires ou quoi que ce soit d'autre de valeur, directement ou indirectement, à un responsable public ou à quiconque participe à une transaction commerciale privée dans le but de pousser cette personne à intervenir dans le cadre d'une action ou d'une décision d'une façon qui aidera Neocase, l'une de ses filiales ou divisions ou l'un de ses associés ou agents, à obtenir ou à conserver une affaire. Chaque transaction impliquant une dépense de la part de Neocase ou toute autre transaction impliquant la mise à disposition ou le transfert d'actifs de Neocase devra être consignée de façon exacte et juste.

Sont considérés comme des « responsables publics » :

- les dirigeants et employés d'une autorité publique, d'un service, d'une administration, d'un bureau, d'une agence, d'un organisme ou d'une organisation publique internationale ;
- les personnes agissant dans l'exercice d'une fonction officielle au nom d'une autorité publique ;
- les employés d'entités possédées ou contrôlées par une autorité publique ;
- les candidats à l'obtention d'un mandat politique.

**Conflit d'intérêts** : Vous devez éviter toute activité, tout investissement ou toute association de type personnel susceptible d'interférer avec les intérêts de Neocase. Il vous est interdit d'user de votre position ou de votre relation avec Neocase pour en retirer un gain personnel. L'apparence même d'un tel conflit doit être évitée. Par exemple, il y a conflit d'intérêts dans les cas suivants :

- Si Neocase s'engage dans des transactions commerciales avec des parents ou des amis.
- Si vous utilisez des informations non publiques appartenant à Neocase, à un client ou à un fournisseur en vue d'un gain personnel pour vous-même, des parents ou des amis (notamment des transactions sur des titres boursiers à partir de ces informations).
- Si vous possédez un intérêt financier plus que modique chez un fournisseur, un client ou un concurrent de Neocase.
- Si vous bénéficiez d'avantages de la part de Neocase ou d'un tiers qui résulte de votre position chez Neocase.
- Si vous concurrencez où vous apprêtez à concurrencer Neocase tout en restant son employé.

Il existe d'autres situations dans lesquelles un conflit d'intérêts peut survenir. Si une situation vous préoccupe, suivez les étapes décrites à l'Annexe 1.

Les actions de nos collaborateurs ne doivent pas interférer avec l'impartialité et l'objectivité des prises de décision de nos clients. En effet, nous attendons de ces derniers qu'ils achètent nos produits pour leur prix, leur qualité et leur caractère innovant.

**Cadeaux et contributions** : outre les paiements monétaires directs, voici d'autres exemples de paiements prohibés effectués à la demande ou au bénéfice d'un responsable public ou d'un partenaire commercial :

- Paiement monétaire ou impliquant quoi que ce soit de valeur en vue d'influencer une décision
- Cadeaux excessifs ou voyages, repas, loisirs ou autres frais d'hôtellerie
- Contributions à un parti politique, une campagne ou un responsable de campagne politique
- Contributions et parrainages en faveur d'organismes caritatifs

Neocase autorise ses collaborateurs à offrir des articles portant le logo de Neocase Software, comme des stylos et crayons, des vêtements, des casquettes et autres articles similaires dans le cours normal des affaires, sous les conditions suivantes :

- La valeur totale du cadeau n'est pas supérieure à 50 USD/EUR/GBP.
- Ces articles ne sont offerts qu'une seule fois par personne et par année civile.

Si des cadeaux sont offerts plus souvent, si leur valeur est supérieure ou s'ils ne portent pas le logo de l'entreprise, le collaborateur devra immédiatement en informer le Directeur financier par écrit en sollicitant un accord préalable.

Les cadeaux devront toujours respecter la législation et les coutumes du pays dans lequel les dépenses ont lieu, ainsi que les politiques, les règles ou les codes de conduite des destinataires. Nous attendons également de nos clients, partenaires et autres tiers traitant avec Neocase qu'ils se conforment à notre politique.

**Pays spécifiques** : les collaborateurs doivent se montrer particulièrement prudents lorsqu'ils traitent ou commencent à traiter avec quelqu'un dans un pays dont le taux de corruption est perçu comme élevé, selon la définition de « l'Indice de perception de la corruption » actualisé chaque année par Transparency International ([http://www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi))

### **Sanctions**

Les transgressions par un collaborateur des lois anticorruption ou de cette Politique anticorruption entraîneront des **sanctions disciplinaires** pouvant aller jusqu'au licenciement de la part de Neocase.

Les transgressions commises par un collaborateur peuvent également se traduire par de lourdes **pénalités**, à la fois pour Neocase et pour les auteurs de ces transgressions :

*Par exemple :*

*En France, au titre de la loi Sapin II, les personnes physiques peuvent se voir infliger des amendes de 500 000 à 1 million d'euros et encourent une peine de 5 à 10 ans de prison en cas de corruption. Quant aux entreprises, elles peuvent se voir infliger des amendes de 2,5 à 5 millions d'euros.*

*Aux États-Unis, les personnes physiques encourent cinq ans d'emprisonnement et 100 000 USD d'amende pour chaque violation des dispositions du FCPA et 20 ans d'emprisonnement et 5 millions d'USD d'amende pour chaque violation des dispositions de cette loi sur la tenue de registres.*

*Au Royaume-Uni, au titre du U.K. Bribery Act, les personnes physiques reconnues coupables de corruption encourent jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et les entreprises peuvent se voir infliger des amendes pour lesquels il n'existe pas de limite.*

La plupart des lois anticorruption interdisent spécifiquement à une entreprise de rembourser à un responsable, directeur, actionnaire, employé ou agent les amendes infligées pour avoir contrevenu à ces lois. Toute amende reçue pour une transgression dont vous vous serez rendu coupable sera donc payée sur vos ressources personnelles.

En outre, conformément avec l'engagement général de conformité juridique pris par Neocase, Neocase coopérera entièrement avec les autorités chargées de l'application des lois dans le cadre d'enquêtes et de poursuites visant toute suspicion de contravention aux lois anticorruption.

## **Formation**

Neocase conseille à tous ses collaborateurs et responsables de suivre la formation en ligne proposée sur [www.doingbusinesswithoutbribery.com](http://www.doingbusinesswithoutbribery.com) ou [www.fairedesaffairesanscorruption.com](http://www.fairedesaffairesanscorruption.com).

Le Président, le directeur financier, le directeur opérationnel et l'équipe commerciale suivront au moins tous les deux ans un module de formation comparable à cette formation en ligne.

### **Annexe 3 – Code de conduite des fournisseurs**

Neocase s'efforce de créer un environnement durable. Nous favorisons en permanence la dimension durable de nos produits et de nos solutions, intégrant satisfaction des clients, respect de l'entourage, responsabilité sociale, valeur ajoutée et respect de l'environnement dans nos activités quotidiennes.

Nous voulons que nos partenaires et nos fournisseurs se conforment à ces principes et aux lois en vigueur et qu'ils adhèrent aux normes internationalement reconnues de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise basées sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance » ou critères « ESG »). En tant que maillons d'une chaîne de responsabilité, nous attendons également d'eux qu'ils fassent eux-mêmes appel à des fournisseurs et des sous-traitants qui adoptent ces mêmes critères ESG.

#### **Environnement**

En votre qualité de fournisseur de Neocase, vous devez à tout moment vous conformer aux réglementations environnementales en vigueur et favoriser les organisations, les processus, le développement, les produits et les services atteignant les normes environnementales les plus élevées.

Nous attendons de vous que vous utilisiez des technologies économes en énergie et respectueuses de l'environnement et que vous vous efforciez de réduire votre impact écologique (santé, biodiversité, changement climatique et pollution de l'eau).

#### **Social**

Nos fournisseurs doivent soutenir la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ils doivent également protéger les droits des êtres humains et combattre le travail forcé et le travail des enfants.

Vous devez à tout moment vous conformer aux réglementations sur la santé et la sécurité, respecter le droit du travail local (notamment sur le salaire minimal et les horaires de travail) et protéger votre personnel et le grand public.

Votre lieu de travail doit être exempt de situations de harcèlement ou d'abus et aucun de vos collaborateurs ne doit souffrir de pratiques illégales ou de discrimination, notamment de représailles pour s'être élevé contre des pratiques répréhensibles.

#### **Gouvernance**

Conformément aux critères ESG, toutes les lois et réglementations en vigueur régissant le commerce, notamment celles portant sur la concurrence, les lois antitrust et les sanctions seront strictement observées.

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils respectent les restrictions les plus strictes s'appliquant à la propriété intellectuelle (confidentialité, abus) et à la confidentialité des informations que nous pourrions leur communiquer.

L'intégrité est le socle sur lequel repose nos relations, et tout type de corruption, de conflits d'intérêts et de cadeaux et de contribution prohibés est interdit.

Le respect des critères ESG est important pour nous et pour nos clients. Au cas où nous jugerions que votre comportement s'écarte de ces principes, nous nous réservons le droit de demander des modifications ou de mettre un terme à nos relations.

Si vous avez des questions, des doutes ou si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires, vous pouvez consulter le Code de Déontologie sur notre site internet.

Si vous devez signaler une conduite illégale ou inappropriée, merci de nous contacter à l'adresse : [legal@neocasesoftware.com](mailto:legal@neocasesoftware.com). Votre message sera traité en toute confidentialité.

## Contacts

### Europe

+33 (0)1 73 60 01 10

89/91, boulevard National  
92250 La Garenne-Colombes  
France

[contact@neocasesoftware.com](mailto:contact@neocasesoftware.com)

### Amérique du Nord

+ 1 877-383-0400

275 Grove Street  
Auburndale, MA 02466  
États-Unis

[contact@neocasesoftware.com](mailto:contact@neocasesoftware.com)